







CRONOS 2 : Horaires en équipe

Suite à l'application de l'accord sur l'organisation du temps de travail (passage à 36h30 conduisant à l'attribution de 6 jours d'ACT, de 3 jours de JNTS et de 2 jours de JNTE) signé par nos organisations syndicales en décembre 2021, la direction a convoqué les organisations syndicales représentatives le vendredi 7 janvier pour aborder les nouvelles dispositions horaires qui s'appliqueront à partir du 28 février. Suite à la présentation de la direction, l'entente FO, CFTC et CFE-CGC a revendiqué :

- Le maintien d'un horaire 2X8 majoré à 25%.
- Ne pas démarrer trop tard le matin (possibilité avant 5h) et ne pas finir trop tard le soir (maximum 21h18 idem NOVA).
- Une semaine avec des jours identiques du lundi au vendredi en quart du matin, intégrant une pause repas tous les jours.
- Maintien des pauses-repas de 40min (dont 33min payées) non encadrées par un badgeage pour l'ensemble des programmes.
- **Un vendredi après-midi écourté** avec un départ plus tôt (incluant une pause repas de 33min payées dont 13min en fin de poste).

De plus, nos organisations syndicales ont également demandé :

- Une souplesse individuelle à l'embauche et à la débauche.
- Une réflexion sur l'amélioration de l'accessibilité au site.
- Une réflexion sur le transport collectif.

Force de propositions, l'entente FO, CFTC et CFE-CGC a pour seul objectif d'aboutir à un projet d'horaires conciliant au mieux vie professionnelle et vie personnelle.

Nos 3 organisations syndicales continuent et continueront de défendre les intérêts des salariés.